



**CLEVER
FUEREN**
Sue
spueren

**À PARTIR DU
01/01/2019**

NOUVELLE PRIME POUR CYCLES NEUFS

JUSQU'À 300 €

POUR TOUT NOUVEAU VÉLO / PEDELEC25

Conditions d'éligibilité :

- « cycle au sens du Code de la route » : vélo conventionnel (sans pédalage assisté) ou pedelec25 (cycle à pédalage assisté, assistance jusque max. 25 km/h) ;
- prime réservée aux personnes physiques majeures (uniquement résidents au Luxembourg) ;
- achat du cycle à partir du 1^{er} janvier 2019 (date de la facture acquittée) ;
- prime accordée au propriétaire du vélo/pedelec25 ;
- prime de 25% du coût HTVA du cycle, sans toutefois dépasser 300 € ;
- non valable pour tout autre moyen de glisse urbaine (trottinette électrique, hoverboard, solowheel, etc.) ;
- prime non cumulable avec la déduction fiscale pour mobilité durable ; toutefois cette prime est cumulable avec d'autres primes.

